



PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE SAINTE-COLETTE 2025-2026

Le jeudi 25 septembre 2025 à 18h30 à l'école

Étaient présents :	Étaient absents :
Teri Michelle Di Guglielmo	Nihed Maatoug
Perrine David	
Ophélie Bonifas	
Wassila Merkouche	
Ouahbi Mohamed Hagui	
Véronique Desjardins	
Nicolas Le Gloanec	
Asmae Fathi	
Violaine Charbonneau	

1.0 Section 1

1.1 Présence et constat du quorum

Mme Di Guglielmo ouvre l'assemblée à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres. La direction constate le quorum. Pour avoir quorum, il faut la majorité des membres en poste dont la moitié des parents donc pour Sainte-Colette, il faut 5 membres dont 3 parents.

Mme Di Guglielmo ajoute l'importance de confirmer la présence dès la réception du courriel envoyé avec l'ordre du jour de la rencontre. Ainsi, nous nous assurerons de toujours avoir le quorum.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 25 septembre 2025

STEC250925-01

Mme Di Guglielmo précise la structure des rencontres du conseil d'établissement (section 1, 2 et 3). Elle précise également qu'il sera toujours noté si le point est de l'ordre de l'approbation, de l'adoption ou de l'information. Mme Di Guglielmo ajoute que des minutes sont également présentes, afin de structurer la rencontre et le temps mis pour discuter du point. Ainsi, nous nous assurerons de rester centrés sur le sujet et de pouvoir prévoir un temps de fin plus raisonnable.

Proposé par: Ophélie Bonifas
Appuyé par : Wassila Merkouche

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3 Présentation des membres du conseil d'établissement

Un tour de table est fait, tous les membres se présentent.

1.4 Élection du président et du vice-président

Mme Di Guglielmo propose Mme Perrine David, qui était vice-présidente en 2024-2025, comme présidente pour la prochaine année scolaire. Elle précise qu'en discutant avec elle pour la planification de l'ordre du jour de la rencontre de ce soir, elle serait intéressée par cette position.

Mme Di Guglielmo demande si d'autres membres aimeraient se présenter. Aucun autre parent ne se propose.

Mme Perrine David sera la présidente.

M. Ouahbi Mohamed Hagui sera le vice-président.

Proposé par: Wassila Merkouche

Appuyé par : Ophélie Bonifas

Tous sont en accord avec les personnes choisies pour la présidence et la vice-présidence.

1.5 Élection du secrétaire des rencontres

Mme Véronique Desjardins se propose pour faire la secrétaire des rencontres du CÉ.

Tous sont en accord avec la proposition.

1.6 Adoption du procès-verbal du 12 juin 2025

STEC250925-02

Aucune modification n'est apportée.

Proposé par: Violaine Charbonneau

Appuyé par : Ophélie Bonifas

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.7 Suivi du procès-verbal du 12 juin 2025

Aucun suivi.

1.8 Questions du public

Aucun mot du public.

Section 2

2.1 Présentation des règles de régie interne 2025-2026

Mme Di Guglielmo fait le tour du document. Elle a mis en surbrillance jaune les points pour lesquels elle voulait assurer une compréhension commune. Elle souligne l'importance de traiter des dossiers qui touchent l'école en général et non des points qui touchent personnellement l'enfant d'un membre.

Mme Di Guglielmo mentionne également l'importance d'informer à l'avance la direction et les membres du CÉ si vous devez quitter plus tôt la rencontre, afin de respecter le quorum tout au long de la rencontre.

[Voir le document en annexe.](#)

Aucune modification. Le tout est accepté à l'unanimité.

2.2 Calendrier des rencontres 2025-2026

Le calendrier des rencontres du CÉ est proposé :

Jeudi 25 septembre 2025

Jeudi 13 novembre 2025

Jeudi 22 janvier 2026

Jeudi 19 février 2026

Jeudi 23 avril 2026

Jeudi 21 mai 2026 – souper de remerciement

Au besoin, se fixer une rencontre en juin 2026

Les réunions débuteront à 18h30 et se dérouleront au bureau de la direction à l'Annexe.

Le tout est accepté à l'unanimité.

2.3 Formation de nouveaux membres du CÉ

Mme Di Guglielmo présente le guide de fonctionnement du Conseil d'établissement produit par le CSSPÎ. Elle mentionne que tous les membres doivent avoir visionné toutes les capsules de formation pour pouvoir bien comprendre leur rôle et la fonction du conseil d'établissement dans une école. Elle mentionne à tous les membres qu'elle va envoyer un courriel avec le lien pour suivre les capsules. Une vérification sera faite lors de la prochaine rencontre du CÉ au mois de novembre afin de s'assurer que tous les nouveaux membres aient suivi les formations.

De plus, Mme Di Guglielmo informe qu'il y a plusieurs fiches thématiques qui précisent les informations des capsules. Pour faciliter le tout et éviter la surcharge d'informations, elle propose d'envoyer les fiches thématiques en lien avec les sujets traités propres à chaque séance. Ainsi, cela facilitera la compréhension et la prise de décision, si nécessaire.

2.4 Budget annuel de fonctionnement

STEC250925-03

Mme Di Guglielmo informe que le budget de fonctionnement du CÉ pour cette année s'élève à 285\$. Elle propose d'utiliser ce montant pour offrir, au mois de mai, des boîtes repas ou un buffet à l'ensemble des membres du CÉ, en guise de reconnaissance pour leur engagement. Elle prévoit également de mettre à disposition du café, de l'eau et des collations lors des rencontres, afin de rendre ces moments plus agréables et de remercier chacun pour sa participation.

Proposé par: Wassila Merkouche

Appuyé par : Ouahbi Mohamed Hagui

Les modalités du budget annuel ont été adoptées à l'unanimité.

2.5 Complétion du tableau des membres du conseil d'établissement

Mme Di Guglielmo mentionne aux membres que s'ils ont reçu le dernier courriel envoyé, cela confirme que les adresses courriels utilisées sont exactes. Elle souhaite tout de même vérifier que les coordonnées de chacun soient à jour. Elle s'assure que le document contenant les numéros de téléphone ainsi que les adresses courriel de tous les membres soit exact. Elle demande aux membres de valider les informations qui les concernent et, au besoin, de lui transmettre toute correction.

2.6 Dénonciation du conflit d'intérêts

Mme Di Guglielmo présente que conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, c. I-13.3), tout membre du conseil d'établissement doit présenter une déclaration écrite décrivant les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un contrat conclu avec l'école ou dans toute personne morale ou entreprise contractant avec l'école.

Elle présente le formulaire pour la dénonciation de conflit d'intérêts. Elle mentionne qu'à chaque rencontre, elle pourra apporter le point pour s'assurer au fur et à mesure qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Aucun conflit d'intérêts par les membres.

2.7 Membres du C.É. pour 25-26 et élaboration des critères de sélection des membres de la communauté

Mme Di Guglielmo mentionne que le CSSP a détaillé pour chaque école le nombre de membres possibles qui peuvent siéger sur le C.É. Pour Sainte-Colette, voici les détails :

Parents : 5 membres

Enseignants : 2 membres

Personnel non-enseignant : 1 membre

Personnel de soutien : 1 membre

Personnel S.D.G. : 1 membre

Cette année, Mme Di Guglielmo précise que nous avons l'ensemble des membres selon le nombre prescrit, sauf un membre du personnel non-enseignant. Elle a tout de même envoyé un message de rappel pour combler cette place. Elle ajoute que cette année, une direction adjointe sera parfois présente aux rencontres du C.É., mais que celle-ci n'est pas un membre.

Mme Di Guglielmo demande si les membres veulent se fixer des critères pour élire des membres de la communauté.

Après un échange entre les membres, un critère est fixé. Le membre de la communauté doit être une personne qui œuvre dans le quartier, qui est relié aux élèves et qui est proche d'un enfant ou d'un parent de l'école. Il a été décidé que si quelqu'un veut se présenter, le point sera alors ajouté à une rencontre. Le point ne sera donc pas reporté automatiquement aux prochaines rencontres.

2.8 Activités et sorties prévues pour l'école

STEC250925-05

Mme Di Guglielmo précise d'abord que les montants disponibles pour chaque élève sont les suivants pour toutes les classes régulières, du bain linguistique et les classes d'accueil et les classes TSA :

Sorties culturelles	28\$/par élève
Jeune public	20\$/par élève
École inspirante	17\$/par élève

Mme Di Guglielmo présente le tableau des sorties réservées jusqu'à ce jour.

Proposé par: Wassila Merkouche
Appuyé par : Nicolas Le Gloanec

Les activités et sorties prévues pour l'école sont approuvées à l'unanimité.

2.9 Utilisation des cellulaires, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves

STEC250925-06

Mme Di Guglielmo présente le *Guide sur l'utilisation des cellulaires, des écouteurs et des autres appareils mobiles par les élèves*. Elle prend donc le temps de lire le document prévu à cet effet.

Mme Di Guglielmo présente la politique pour l'école Sainte-Colette et mentionne que ces règles devront être écrites dans nos règles et politiques de l'école. Elle communiquera l'information à l'ensemble des parents.

Proposé par: Ophélie Bonifas
Appuyé par : Nicolas Le Gloanec

RÉSOLUTION INTERDICTION DES CELLULAIRES, DES ÉCOUTEURS ET AUTRES APPAREILS MOBILES DANS LES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

La politique de Sainte-Colette sur l'utilisation des cellulaires, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves est approuvée à l'unanimité.

2.10 Cantine pour tous

Mme Di Guglielmo explique que l'école a été choisie pour offrir le service de la « Cantine pour tous », qui sera mis en place par l'organisme de Montréal-Nord « Les Fourchettes de l'Espoir ». Elle précise que le gouvernement a accordé des fonds à cet organisme afin de permettre aux familles de notre école d'accéder à des repas pour leurs enfants, proposés à des prix abordables selon un menu adapté.

Elle explique que la cantine pour tous est un service de restauration scolaire qui offre aux élèves de l'école primaire, sans distinction de revenu ni de situation familiale, la possibilité de prendre un repas chaud au dîner. Ce dispositif garantit à l'enfant un repas équilibré et adapté, servi dans un cadre scolaire. Les Fourchettes de l'Espoir assurent la distribution des repas.

- **Accessibilité** : Chaque élève peut bénéficier d'un repas chaud au dîner.
- **Repas équilibrés et adaptés** : Les menus sont conçus pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants en âge primaire, favorisant leur santé et leur concentration. Les repas proposés incluent des options végétariennes, des plats à base de pâtes et toutes les viandes sont halal.
- **Tarification solidaire** : Le coût du repas est unique ou modulé selon les ressources familiales, allant de 1 \$ à 6 \$.
- **Fonctionnement** : Les repas sont livrés chaque jour à l'école pour le dîner. Les parents doivent s'inscrire sur le site de la Cantine pour tous, choisir les repas et les dates souhaitées. Les menus changent chaque semaine et les commandes doivent être passées avant le jeudi pour la semaine suivante.

Mme Di Guglielmo mentionne qu'un courriel sera envoyé aux parents avec toutes les explications et un dépliant sera remis dans le sac de chaque élève de l'école.

2.11 Nouvelles tarifications ministérielles S.D.D./S.D.G.

Mme Charbonneau informe de la nouvelle tarification imposée par le Ministère. Elle rappelle les prix pour la prochaine année :

- Statut régulier au service de garde : 9,70\$/ jour
- Journée pédagogique pour un enfant inscrit au S.D.G. : 25 \$ et 1 fois 35\$/année
- Matin préscolaire (6h45 à 9h00) : 7,00\$
- Matin primaire dépannage (6h45 à 8h00) : 3,84\$
- Midi (11h25 à 12h45) : 4,32\$ dîner occasionnel
- Soir dépannage (15h10 à 18h00) : 9,06\$
- Journée pédagogique pour un enfant non-inscrit au S.D.G., sans activité : 16,20\$/ jour
- Diner : 3,20\$

2.12 Présentation du portrait actuel de la clientèle

Il y a 26 classes ordinaires, 8 classes d'accueil, 2 classes de bain linguistique et 7 classes TSA à l'école pour un total de 654 élèves dans l'école, selon les chiffres du 25 septembre 2025. Mme Di Guglielmo précise que chaque élève de l'accueil est financé pour deux élèves et chaque élève TSA est financé pour trois élèves, dû à leur réalité et besoins.

2.13 Présenter l'actualisation le projet éducatif

Mme Di Guglielmo présente le tableau de monitorage et offre une copie papier du projet éducatif à chaque membre. Elle présente l'orientation et les objectifs ciblés dans le nouveau projet éducatif 2023-2027. Elle présente les moyens mis en place pour actualiser le projet éducatif. Un comité est formé pour chaque orientation du projet éducatif: comité pédagogique, comité pédagogique numérique, comité autonomie/code de vie et un comité autonomie/climat scolaire. Elle explique les grandes lignes de chacun des comités.

Mme Di Guglielmo précise que l'équipe-école a ciblé les moyens à prioriser pour atteindre les cibles visées pour chaque objectif du nouveau projet éducatif 2023-2027 qu'elle mettra en place cette année scolaire.

Mme Di Guglielmo informe que nous avons reçu un don de la députée de Bourassa-Sauvé, Mme Madwa-Nika Cadet, d'un montant de 3000\$ pour le projet musique au préscolaire pour cette année scolaire. De plus, Mme Cadet a offert un 500\$ supplémentaire pour financer nos activités de l'école.

L'arrondissement de Montréal-Nord a généreusement offert un montant de 951 \$ pour soutenir le financement de nos activités sportives. Mme Di Guglielmo précise que, chaque année, l'arrondissement invite les écoles à fournir la liste des activités parascolaires organisées ainsi que le nombre d'élèves bénéficiaires, afin de mieux nous accompagner dans le développement de nos projets.

Il se pourrait que l'école prenne des photos pour souligner la contribution en don de cet organisme.

Proposé par: Ophélie Bonifas
Appuyé par : Violaine Charbonneau

RÉSOLUTION ACCEPTATION DE DONS

Les membres acceptent à l'unanimité les dons faits par les organismes et la prise de photos pour honorer le tout.

Section 3

3.1 Mot de la présidence

Mme David souligne les questions intéressées et les commentaires pertinents des membres tout au long de cette première rencontre. Elle remarque également la motivation et la participation de tous. Ce sera une belle année!

3.2 Mot du délégué au comité de parents

La première rencontre du comité de parents aura lieu le 6 octobre prochain. M. Hagui tient à mentionner qu'il est très content de s'impliquer et qu'il compte bien amener ses idées tout au long de l'année.

3.3 Mot des enseignants

Les enseignants informent les membres du CÉ des différentes activités vécues à l'école depuis la rentrée.

Premièrement, la fête de la rentrée a connu encore, cette année, un franc succès. La pluie a forcé le comité organisateur à revoir les plans de la fête et à souligner le début d'année à l'intérieur. Malgré tout, cette soirée a permis de créer des liens avec les familles de l'école. Les parents, les élèves et les membres du personnel ont apprécié le moment rassembleur et divertissant.

Les équipes des Prédateurs sont déjà en action. Les pratiques et les entraînements sont commencés et l'école sera bien représentée dans plusieurs sports et en improvisation.

Le club de course a également débuté ses activités. Cette année, le nombre élevé d'inscriptions force le comité à courir à 2 moments dans la semaine.

3.4 Mot de la responsable du service de garde

Le service de garde a aussi souligné la rentrée scolaire lors de la journée pédagogique du 12 septembre dernier. Une épluchette a été organisée pour l'occasion.

Une formation a été offerte aux surveillantes d'élèves en lien avec le plan de lutte : *Surveillance active, interventions gagnantes*.

Comme l'an passé, il y a 13 groupes au S.D.G. Il y a plus de groupes à la bâtie principale qu'à l'annexe.

À la prochaine rencontre, Mme Charbonneau fera le portrait de la clientèle du S.D.G. et du S.D.D., à la suite de la journée du 30 septembre, journée de la déclaration de la clientèle. Au S.D.G et au S.D.D., la déclaration de la clientèle s'échelonne sur trois semaines.

3.5 Mot de la direction

Situation budgétaire en lien avec les coupures ministérielles

Mme Di Guglielmo explique qu'avec les nouvelles annonces du Ministère durant l'été, les écoles ont eu une réduction moins grande de leurs budgets dans les différentes mesures. Ainsi pour l'école cela représente des coupures d'un peu plus de 100 000\$. Elle a choisi de prioriser les mesures qui visaient l'embauche de personnel, étant donné les restrictions budgétaires actuelles. Elle précise que les surplus des années antérieures dans certains fonds ne peuvent pas être touchés.

Elle précise que le Ministère n'a pas modifié sa demande de réduction des masses salariales pour l'ensemble des corps d'emploi dans chaque Centre de services. Ainsi, puisque notre CSS est déjà proche de sa cible, malgré les réductions prévues à la fin de la dernière année scolaire, la possibilité de libérer du personnel ou d'embaucher de nouvelles personnes ne peut être accordée pour le moment. Cela limite donc les activités pédagogiques ainsi que toutes les autres activités nécessitant des libérations. Cela aura donc un impact sur certaines activités habituellement vécues dans l'école, comme le mini-marathon.

Mme Di Guglielmo explique qu'elle a prévu un budget pour les libérations, comme dans toutes les autres écoles, mais qu'elle ne peut pas encore en faire usage. La seule mesure actuellement autorisée concerne les libérations liées à la confection ou à la révision des plans d'intervention. Toutefois, son budget reste limité.

Fête de la rentrée

Mme Di Guglielmo informe que la fête de la rentrée du 4 septembre dernier fut un grand succès, malgré le fait qu'elle s'est déroulée à l'intérieur de la bâtie de l'Annexe. Elle remercie tous les enseignants qui ont rendu cette fête possible, ainsi que les enseignants du comité organisateur. Elle nomme que cette fête a été très populaire et que les parents sont venus en grand nombre. Des photos se trouvent sur la page Facebook de l'école.

Bazar

Mme Di Guglielmo informe que certains enseignants et professionnels de l'école organisent un bazar le 4 octobre prochain pour les parents des élèves de l'accueil et quelques familles des autres classes. L'objectif est de pouvoir offrir gratuitement à ces parents des vêtements ou des objets en bon état. Les dons proviennent du personnel de l'école et de leur entourage.

Manque de ressource - Psychoéducation

Mme Di Guglielmo informe les membres qu'en raison d'une pénurie de personnel, l'école ne pourra malheureusement pas assurer le remplacement de la psychoéducatrice partie en congé de maternité. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle, ce poste ne sera pas remplacé pour le reste de l'année.

Journée du 30 septembre

Le 30 septembre est la journée de la déclaration de la clientèle. Il est important que tous les élèves de l'école soient présents, car c'est grâce à cette déclaration que les écoles peuvent recevoir leur financement. Cette journée est aussi essentielle pour s'assurer que tous les enfants du Québec âgés de 6 à 16 ans sont bien inscrits à l'école. Par ailleurs, elle permet de déterminer les budgets nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

3.6 Levée de l'assemblée

Heure : 20h52

Perrine David
Présidente du CÉ

Teri Michelle Di Guglielmo
Directrice

Véronique Desjardins
Secrétaire du CÉ